Au service
des peuples
et des nations

DEMANDE DE PRIX (RFQ)
(Biens)

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE 08 JUILLET 2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : UNDP/RFQ/2020/081

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de **L'ACQUISITION DE SYSTEME COMPLET DE VISIO-CONFERENCE** tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ.

Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Visite de site obligatoire au 16è Etage de l'immeuble SCIAM le 16 juillet 2020 à 10 h00.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **23 JUILLET 2020 à 17 H (UTC)** à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement
01 BP 1747 ABIDJAN 01
ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS
PLATEAU EN FACE DE LA RADIO
DEPOT DANS LA BOITE RESERVEE AUX OFFRES SOUS PLIS FERME MENTIONNANT LA REFERENCE « UNDP/RFQ/2020/081 »

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] *(Veuillez lier ceci au barème de prix)*	**DAP**
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	**Visite de site obligatoire le 16 juillet 2020 à 10h00 au 16é Etage de l'immeuble SCIAM Abidjan /Plateau**
Date et heure limites de livraison prévues *(si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)*	**A PRECISER**
Calendrier de livraison	☐ **A PRECISER**
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	☐ **FCFA**
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	☐ **MONTANT HORS TVA/HORS TAXE**
Services après-vente requis	☐ **REMPLACEMENT DU BIEN EN CAS DE MAUVAISE QUALITE**
Garantie des biens proposés	☐ **GARANTIE MINIMUM 01 AN**
Date-limite de soumission de l'offre de prix	**23 JUILLET 2020 à 17 H (UTC)**
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	☐ **Français**
Documents obligatoires à fournir	☐ **Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ;** ☐ **Le registre de commerce ;** ☐ **Une attestation de régularité fiscale (impôts) en cours de validité ;** ☐ **Une attestation de régularité sociale (Cnps) en cours de validité ;** ☐ **Au moins 02 attestations de bonne exécution pour la livraison de biens similaires au cours des 03 dernières années ;** ☐ **Les fiches techniques des biens à acquérir.**
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	☐ **120 jours** **Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la**

	présente RFQ. Le fournisseur devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	☐ **NON PERMISES**
Conditions de paiement	☐ **100% après livraison complète et satisfaisante des biens.**
Indemnité forfaitaire	**N/A**
Critères d'évaluation	☐ **Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas**[1] ☐ **Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat** ☐ **Délai de livraison le plus court/délai d'exécution le plus court**
Le PNUD attribuera un contrat à :	☐ **Un seul fournisseur**
Type de contrat devant être signé	☐ **Bon de commande**
Conditions particulières du contrat	☐ **Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement ;**
Conditions de versement du paiement	☐ **Certification de service fait** ☐ **Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ**
Annexes de la présente RFQ	☐ **Spécifications des biens requis (annexe 1)** ☐ **Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2)** ☐ **Conditions générales applicables au bon de commande (annexe 3).** **La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat**
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	procurement.ci@undp.org **Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.**

[1] *Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.*

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veuillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : http://www.undp.org/procurement/protest.shtml .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,
08/07/2020

Annexe 1

Spécifications techniques

N°	Articles à fournir	Qte	Description / Spécification des biens	Delai de livraison
1	**Yealink VC800 (Avec Microphones)**	1	Système de vidéoconférence composé d'une caméra codec VC800, d'un écran tactile collaboratif et de 2 microphones. Système complet de vidéoconférence : caméra, écran tactile et microphone ✓ Supporte jusqu'à 24 sites en visioconférence ✓ Caméra PTZ optique 1080p / 60FPS et zoom x12 ✓ Écran tactile capacitif de 13,3 pouces ✓ Système de collaboration : annotation, tableau blanc ✓ 2 microphones réseau avec capture du son à 360° ✓ Compatible multiplatform: Yealink Cloud, Zoom, BlueJean, Pexip ✓ Codec vidéo : H.265 / HEVC et protocole H.323 / SIP ✓ Connectique : HDMI, USB, RJ45, port Ethernet 10/100/1000 ✓ Téléphone audioconférence avec écran tactile et enceinte harman kardon ✓ Deux micros-sans-fils DECT ✓ Deux sorties HDMI et deux entrées HD (HDMI + Mini-DP) ✓ Compatible avec les principales plateformes Cloud : Yealink Cloud, Yealink Meeting Server, StarLeaf, Pexip, Mind, Zoom et BlueJeans **Le Pack Inclus : VC800 Codec（avec camera)** ✓ Vidéo Conférence Phone CP960 ✓ CP Wireless Expansion Mic CPW90 (2 unités) ou CP Wired Expansion Mic CPE90 (2 unités) ✓ Télécommande VCR11 ✓ Cable Hub VCH50 ✓ Cable Bundle **Full-HD PTZ Camera** ✓ 1920 x 1080 video resolution ✓ 60 frame rate ✓ 12x optical zoom PTZ camera ✓ Horizontal field of view: 70° ✓ Vertical fie d of view: 42° ✓ Pan angel range: +/- 100° ✓ Tilt angel range: +/- 30°• Beauty shot **Multipoint Capacity** ✓ Built-in multipoint up to 24 sites at 1080p30 ✓ Multipoint license for 8/16/24 sites ✓ Supports two virtual meeting rooms ✓ Additional one-way audio call ✓ Mixed protocols, codecs, bandwidth, resolution, and frame rate **Video Standard and Network Suitability** ✓ Video codecs: H.265/HEVC, H.264 High Profile, H.264, H.263	

			✓ Bandwidth dynamic adaptive adjustment ✓ Forward Error Correction (FEC), anti 30% video and audio packet loss ✓ Shared content and audio preference strategy ✓ Bandwidth/protocol/ auto adaptive **VCS Phone CP960 and Audio Features** ✓ 5-inch touchscreen with 1280*720 resolution ✓ Harman kardon speaker ✓ Built-in 3- microphone array ✓ 20ft/360° voice pickup range ✓ Supports 2 wireless (or wired) expansion mic ✓ Audio codecs: - Opus, 8~48kHz sampling rate - 14kHz bandwidth with G. 722.1C - 7kHz bandwidth with G. 722.1 - 3.4kHz bandwidth with G. 711 (PCMA/PCMU) ✓ Audio technology: - Acoustic echo cancellation - Automatic gain control - Yealink Noise Proof Technology - CNG, PLC, AJB, De-Rerb **Call Features** ✓ 1080p60 people + 1080P30 content sharing video quality ✓ Video Layout: - Voice activation (onePlusN) - onePlusN, maximum 1+7 viewable participates - N*N, maximum 3*3 viewable participates - Picture-in-picture (PIP) , full-screen ✓ Video/audio recording and playback• Dual displays and 'focus' feature ✓ Screenshots in USB flash drive ✓ Group dial ✓ Meeting control: - invite/remove - mute/unmute participates (only for Yealink Meeting Server) - lock ✓ DND (do not disturb), call statistics ✓ Auto answer, mute, and call waiting ✓ Virtual meeting room password ✓ Virtual keyboard ✓ Local directory: 500 entries ✓ Call history: all/missed/received/dialed ✓ LDAP phonebook ✓ Multi-language support **Standard Communication Protocol** ✓ H.323/SIP ✓ Dual stream protocol: H.239 (H.323)/BFCP (SIP)• FECC: H.224/H.281, Sony VISCA and PELCO D/P• H.323 protocol suite: H.245, H.225, H.235, H.241• Gatekeeper account and SIP account **Compatible Cloud Platforms•** ✓ Yealink Cloud Management Service• ✓ Yealink Meeting Server• ✓ StarLeaf/UC Open Cloud, supports QCP code• Pexip/Mind/Zoom/BlueJeans **Network and Security Features** ✓ IPv4 and IPv6, DHCP/static IP	

			✓ HTTP/HTTPS web server ✓ RS232/HTTP API for control system integration ✓ SRTP/TLS, AES 128-bit encryption ✓ QoS: 802.1p/q, Diff-serv ✓ VLAN, IEEE802.1X, LLDP-MED ✓ Anti-attack ✓ Network diagnosis: Ping, trace route ✓ Time and date synchronization using SNTP ✓ Built-it certificate **NAT and Firewall Traversal** ✓ NAT (manual/auto mode) • ✓ ICE/TURN/STUN ✓ Yealink intelligent firewall traversal ✓ Open VPN, H.460 **Configuration Management** ✓ Configuration via browser/display/auto-provisioning ✓ Virtual remote control ✓ Firmware upgrading, factory resetting ✓ Export or import configuration ✓ System log exporting **VC800 Codec Connections** ✓ 2 x HDMI output ✓ 1 x Line-in (3.5mm) ✓ 1 x Line-out (3.5mm) ✓ 1 x Yealink extension port (RJ-45) connect to VCH50 /CP960 Phone ✓ 1 x 10/100/1000M Ethernet port ✓ 2 x USB 2.0 ✓ 1 x Power port ✓ 1 x Security lock slot ✓ 1 x Reset slot **VCH50 Connections** ✓ 1 x RJ45 port connect to VC800 codec ✓ 1 x RJ45 port connect to CP960 ✓ 1 x HDMI input for content sharing (with audio) ✓ 1 x Mini-DP input for content sharing (with audio) ✓ 1x USB 2.0 for recording **Other Physical Features** ✓ External Yealink Power Adapter: AC 100~240V input and DC 48V/0.7A Output• ✓ Wall/TV mounted shelf with screws• ✓ Power consumption (PSU): Idle＜16W, normal operating: 17W; MAX: 21W• ✓ Dimension (W.D.H): - VC800 codec: 235 mm x172 mm x 169 mm - CP960: 338mm x 338mm x 74mm - VCR11: 190mm x 55mm x 24mm• ✓ Operating humidity: 10~95%• ✓ Operating temperature: 0~40°C•	

			✓ Storage temperature: -30~70°C	
2	**Micro-de visioconférence sans fil**	30	**Micro-de visioconférence sans fil** **<u>Caractéristiques AUDIO :</u>** ✓ Voix Optima HD ✓ Technologie full duplex ✓ Mise en sourdine du microphone avec le pavé tactile ✓ Prise de voix à 360 ° de 10 pieds (3 mètres) ✓ Distance entre CP960 et CPW90 : 20 mètres ✓ Capacité de la batterie 800mAh ✓ 19 heures de temps de parole ✓ 11 jours en veille **<u>Caractéristiques physiques :</u>** ✓ Dimension (W * D * H): ✓ Microphone : 85.98mm * 85.98mm * 16.35mm ✓ Berceau de charge : 190mm * 86mm * 25.5mm ✓ Humidité de fonctionnement : 10 ~ 90% ✓ • Température de stockage : -10 ~ 40 ° C (+ 14 ~ 104 ° F)	
3	**Ecran de Visualisation & Trépied pour le support de l'écran**	1	**<u>Télé Smart 4K 84" ou équivalent</u>** ✓ Rétroéclairage par LED ✓ Format d'affichage : 4K UHD (2160p) ✓ Résolution : 3840 x 2160 ✓ Technologie HDR : Hybrid Log-Gamma (HLG), HDR 10+ ✓ Design : Slim Design, Finition brossée ✓ Tuner TV numérique : DVB-C, DVB-S, DVB-S2, DVB-T, DVB-T2 ✓ Téléviseur Led	
4	**Licence visioconférence**	1	Licence multipoint permettant d'appeler jusqu'à 8 sites en simultané, compatible avec le système de vidéoconférence Yealink VC800.	
5	**Vidéo Projecteur**	1	**Vidéoprojecteur Epson EB-535W ou similaire** Technologie : LCD Résolution : 1280 x 800 pixels Format(s) d'affichage : 16/10 Descriptif technologie de projection : Technologie 3LCD Panneau LCD : 0,59 pouce avec MLA (D8) Luminosité : 3400 ANSI lumens Contraste : 16000 /1 Type de focale : Courte 1 X HDMI Femelle 1 X S-Vidéo (mini-DIN 4 Femelle) 2 X Entrée VGA (D-sub 15 Femelle) 2 X Composante 3x BNC Femelle 1 X Vidéo composite (RCA Femelle) 1 X VGA (D-sub 15 Femelle) 2 X Line IN (Jack 3.5 mm Femelle)	

			Micro (Jack 3.5mm Femelle) Line IN (2x RCA Femelle) Line OUT (Jack 3.5mm Femelle) Connecteur(s) additionnels Série (RS-232) RJ45 Femelle USB 2.0 Type A Femelle USB 2.0 Type B Femelle	
6	**Onduleur**	1	**Onduleur APC BACKUPS 1100VA** ✓ Puissance : 1100 VA / , Plage de tension : 120Vca / 280Vca ✓ Plage de fréquence : 50Hz/60Hz +/- 0.5%, Temps de transfert : 0ms ✓ Prises en sorties : 4 IEC C13, Interface USB et Série ✓ Protection parafoudre : Coupure immédiate de la sortie onduleur ou protection par disjoncteur ✓ Mode secteur : Disjoncteur + limitation du courant ✓ Protection ADSL/Tél/Fax/Modem RJ11/RJ45 (1 In/1 Out) ✓ Fonctions auto-test / charge automatique / redémarrage automatique / démarrage à froid	
7	**Multiprise**	4	**Multiprise APC Parafoudre 5 prises** - 5 prises parafoudres - Protections contre les surtensions et pics de tension Longueur : 1,83 m	
8	**Installation Câblage**	1	Installation Câblage et équipements Configuration & Paramétrage de la salle de conférence	
9	**Transfert de compétences**	1	Formation et transfert de Compétence	
10	**Compte Zoom**	2	**Deux comptes Zoom pour plus de 100 staff** Zoom Webinar Licence : • Capacity -1000 – Annual Cost: Acquisition au siège via E-Store	

08/07/2020

Annexe

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **UNDP/RFQ/2020/081**

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N°	Description/Spécifications des biens	Qté	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
1	**Systeme complet Visio conference Yealink VC800 (Avec Microphones)**	**1**			
2	**Micro-de visioconférence sans fil**	**30**			
3	**Ecran de Visualisation & Trépied pour le support de l'écran**	**01**			
4	**Licence visioconférence**	**01**			
5	**Vidéoprojecteur Epson EB-535W ou similaire**	**01**			
6	**Onduleur APC BACKUPS 1100VA**	**01**			
7	**Multiprise APC Parafoudre 5 prises**	**01**			
8	**Installation Câblage et paramétrage**	**01**			
9	**Transfert de compétences**	**01**			
10	**Deux comptes Zoom pour plus de 100 staff**	**02**			
	Prix totaux des biens				
	Ajoutez : autre frais (veuillez préciser)				
	TOTAL GENERAL				

TABLEAU 2 : Coûts d'exploitation estimatifs (le cas échéant)

Liste des articles consommables *(Incluez les pièces à forte rotation, le cas échéant)*	**Consommation moyenne prévue**	**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Prix total par article**

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	**Vos réponses**		
	Oui, nous nous y conformerons	***Non, nous ne pouvons-nous y conformer***	***Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition***
Délai de livraison			
Pays d'origine[2] :			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente			
a) (N/A)			
b) (N/A)			
c) Appui technique			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[Nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[Fonctions]
[Date]

[2] *Si le pays d'origine exige une licence d'exportation au titre des biens achetés ou si d'autres documents utiles sont susceptibles d'être demandés par le pays de destination, le fournisseur doit les fournir au PNUD si le BC/contrat lui est attribué.*

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.

2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.

2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.

2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;
9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;
9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFEREND S

16.1 **Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 **Arbitrage.** A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.